



Contravention parking privé

Par odin167fr

Bonjour,

J'ai reçu une contravention pour la ceinture. Je partais d'un stationnement a 100 mètres de chez moi, un motard a constaté l'infraction avant que je ne rentre sur mon parking privée

Une fois satonné le motard est venu pour la contravention. Peut il verbaliser sur un parking privé (non ouvert au public et a la circulation) de plus le parking est sur un terrain universitaire
En vous remerciant

Par Suisse1291

Le parking est ouvert à tous, non ? La constatation de l'infraction a été faite alors que vous étiez encore sur route publique, non ? la verbalisation est donc parfaitement légale même si, pour vous verbaliser, le motard a pénétré sur ce parking.